

Comité syndical

Date : 17 décembre 2025	Lieu : Berrien
<p>Présents votants : Annick Barré, Dominique Cogen, Jean-François Dumonteil, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Hubert Le Lann, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Éric Prigent, Bernard Saliou.</p>	
<p>Titulaires excusé.e.s : Tugdual Braban, Renée Courtel, Françoise Guillermin, Sandra Le Nouvel, Guillaume Robic, Patrick Urien,</p>	
<p>Suppléants excusé.e.s : Paul Cozic</p>	
<p>Présents non votants : Julie Colin, assistante administrative, Hervé Le Gall, Directeur du Pays COB, Mathlide Vaulay Chargée de mission SCoT- Mobilité, Lucie Baquer, chargée de mission Mobilité</p>	
<p>Animation de la réunion : Jean-Charles Lohé, Président du Pays COB, et Hervé LE GALL Directeur du Pays COB, Mathlide Vaulay, Chargée de mission SCoT- Mobilité, Lucie Baquer, chargée de mission Mobilité</p>	
<p>Rédaction du compte-rendu : Julie Colin, Hervé Le Gall</p>	

Ordre du jour

- 1) Validation du PV du Comité syndical du 3 novembre 2025
- 2) SCoT : Validation de la Convention 2026-2028 relative au financement du poste d'ingénierie mutualisée relatif à la sobriété foncière
- 3) Propositions du comité de pilotage concernant la stratégie mobilité inter EPCI du territoire COB
- 4) Délibération du budget d'ingénierie et coopération 2026 du programme LEADER à l'attention du conseil Régional
- 5) Délibération du budget 2026 du Conseil de développement à l'attention du conseil Régional
- 6) Destination : présentations des aides financières qui seront soumis à la validation du Comité de pilotage du 12 décembre 2025
- 7) Évolution de la rémunération des agents du Pays COB

8) Participation du Pays COB à la Redadeg 2026

9) Information : calendrier du Bureau et Comités Syndicaux du 1^{er} trimestre 2026

Jean-Charles Lohé excuse les absents et remercie les membres du comité syndical présents.

Jean-Charles Lohé propose de modifier l'ordre du jour et de débiter par le point 4 prévu initialement.

Hubert Le Lann est nommé secrétaire.

Il souhaite la bienvenue à Berrien et plaisante en disant que pour certains c'est la première fois.

1. Validation du PV du Comité syndical du 03 novembre 2025

Le Président demande aux élus s'ils ont des remarques, compléments ou ajustements à émettre au projet de compte-rendu du Comité syndical du 03 novembre 2025.

- Le compte-rendu du 03 novembre 2025 est validé à l'unanimité.

2. Délibération du budget d'ingénierie 2026 du programme LEADER à l'attention du conseil Régional

Bernard Saliou prend la parole et explique que dans le cadre des missions du Pays pour l'accompagnement et la mise en œuvre des programmes européens LEADER, la demande des financements pour l'exercice 2026 de l'animation et de la gestion doit être présentée à la Région Bretagne après délibération du Comité Syndical du 17 décembre 2025.

Il est proposé la reconduction de l'ingénierie sollicitée auprès de Conseil régional de Bretagne à hauteur de 52 462,15 € prévu et à inscrire au BP 2026, identique à 2025.

Bernard Saliou indique que le programme fonctionne plutôt bien, avec un taux d'engagement de subventions proche de 50% en 18 mois. Les missions sont menées avec efficacité par Fabien You et Uriell Le Bigot.

- Après discussion, les membres du comité syndical valident à l'unanimité la demande de financements pour l'exercice budgétaire 2026 de l'animation et de la gestion des programmes européens LEADER.

3. Délibération du budget 2026 du Conseil de développement à l'attention du conseil Régional (DOC 5)

Dans le cadre des missions du Pays pour la coordination du Conseil de Développement et ses commissions, la demande des financements pour l'exercice 2026 doit être présentée à la Région Bretagne après délibération du Comité Syndical du 17 décembre 2025.

Il est présenté en renouvellement pour un montant de 102 845 €, identique à 2023, 2024 et 2025.

Sur préconisation du Conseil régional de Bretagne : il est proposé aux membres du Conseil syndical la reconduction de la demande de financement 2026 pour le Conseil de développement à hauteur de 74 626 €

Daniel Caillarec informe les élus que le CODEV a sollicité une entrevue avec le Président de la Région Bretagne et/ou sa Vice-présidente. Il partage également son analyse selon laquelle, après vingt ans d'expérience au sein du Pays, c'est sur le temps long que l'on parvient à construire des analyses pertinentes.

- **Après discussion, les membres du comité syndical valident à l'unanimité la demande de financements de l'exercice budgétaire 2026 pour la coordination du Conseil de Développement et ses commissions et/ou groupes de travail.**

4. Destination : présentations des aides financières soumises à la validation du Comité de pilotage du 12 décembre 2025

Les 3 délibérations se rapportant aux dossiers d'aide financière soumis à validation du Comité de pilotage de la Destination du 12 décembre sont présentés aux élu.e.s du PETR pour approbation.

Eric Prigent prend la parole. Le comité technique réuni vendredi dernier a validé certains projets. Une validation en Comité syndical reste toutefois obligatoire, ce qui soulève par ailleurs des interrogations quant à l'organisation de la future mandature.

Eric Prigent présente brièvement les projets validés.

Le portage du projet Pont-Triffin pose question au regard des échanges avec la DGFIP, la CCHC n'étant pas propriétaire du terrain.

Jean-Charles Lohé demande quelles dépenses sont incluses dans le dossier de l'Office de Tourisme Kreiz Breizh.

Bernard Saliou estime que le délai de dépôt du dossier est trop contraint pour l'échéance du 14 janvier 2026, au regard des éléments techniques à produire.

Eric Prigent partage cette difficulté pour sa commune et informe les élus de la possibilité de présenter des estimations. Les dossiers pourraient ainsi être validés sous réserve de complétude du dossier à l'issue des instances Destination et PETR, et selon les demandes spécifiques de la Région.

Ce délai restreint s'explique par l'obligation de validation par le Comité syndical du Pays avant la fin du mandat actuel.

- **Après discussion, les membres du comité syndical valident à l'unanimité l'ensemble des dossiers des aides financières de la Destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh selon les préconisations du Comité de pilotage de Destination et selon les délibérations spécifiques présentées en séance du Comité syndical.**

5. Évolution de la rémunération des agents du Pays COB (DOC 7)

Dans ce cadre, et conformément au Régime Indemnitaire des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP), les membres du Comité Syndical sont amenés à délibérer sur la réévaluation salariale des agents en emploi contractuel au 1er janvier 2026.

Jean-Charles précise que le montant est intégré au DOB présenté et validé en bureau syndical du 3 décembre 2025.

- **Après discussion, les membres du comité syndical valident à l'unanimité l'évolution de la rémunération des agents du Pays COB**

6. Participation du Pays COB à la Redadeg 2026 (DOC 8)

Le Centre Ouest Bretagne est un des territoires de Bretagne qui comprend le plus de locuteurs en langue bretonne (cf. diagnostics territoriaux réalisés par l'Office Public de la Langue Bretonne en 2004, 2010 et 2015). La langue bretonne étant un axe d'action proposé par la mission Culture du Pays, les élu.e.s du PETR sont sollicités pour valider la participation et la contribution du Pays à la course-relais Ar Redadeg 2026.

- **Après en avoir échangé, les membres du comité syndical valident à l'unanimité la participation du Pays Cob à la Redadeg 2026 et l'achat de 2 kms pour un montant de 800 €.**

7. SCoT : Validation de la Convention 2026-2028 relative au financement du poste d'ingénierie mutualisée relatif à la sobriété foncière (DOC 2.a, DOC 2.b, DOC 2.C)

Jean-Charles Lohé indique que la convention concernant l'ingénierie mutualisée relatif à la sobriété foncière avait déjà été validée lors de la période précédente et que le poste a été créé en 2024.

Le financement de l'ingénierie commune est assuré par les différentes structures porteuses de SCoT sur la base des principes suivants :

- Une prise en charge de la moitié du coût global, à parité entre la Région Bretagne et l'Etat, soit 15 000 € pour chaque institution (25% du coût global),
- La répartition des 50% restants (30 000 €) entre les structures porteuses de SCoT calculée sur la base du double principe suivant :
- Un forfait de 650 € par structure porteuse de SCoT,
- Le reste à charge au poids de la population de chaque territoire de SCoT.

Pour l'année 2026, la contribution du PETR Pays COB est de 963 €. Cette contribution est inférieure à celle de l'année 2025 (1032 €) car l'aide de l'Etat et de la Région a augmenté.

Bernard Saliou ajoute que ce dispositif concerne l'interSCoT, basé à Saint-Malo. Mathilde Vaulay précise que le poste technicien est porté par l'AMF 35 et que le référent élu local est le maire de Cancale.

- Après échange, les membres du comité syndical valident à l'unanimité la convention 2026-2028 relative au financement du poste d'ingénierie mutualisée relatif à la sobriété foncière. Ce montant doit être intégré au BP 2026.

8. Propositions du comité de pilotage concernant la stratégie mobilité inter EPCI du territoire COB (DOC 3)

Suite à la présentation réalisée lors du Bureau du 15 octobre et au dernier Comité de pilotage du 25 novembre, les propositions stratégiques de plan d'actions sont présentées aux élu.e.s du PETR Pays COB pour débat, approbation et/ou compléments à réaliser.

Jean-Charles Lohé donne la parole à Dominique Cogen pour la présentation de la stratégie Mobilité du Centre Ouest Bretagne.

1. Une démarche initiée en 2023

En 2023, la commission Mobilité a proposé l'élaboration d'une Stratégie Mobilité à l'échelle du Centre Ouest Bretagne, portée par le Pays du Centre Ouest Bretagne.

Cette proposition a été validée le 10 janvier 2024 par délibération du comité syndical du Pays, acte qui a engagé l'élaboration de la Stratégie.

Pour bénéficier d'un accompagnement dans cette élaboration, le Pays du Centre Ouest Bretagne a répondu à l'appel à partenariat du Cerema « S'organiser pour massifier la pratique du covoiturage » et a été désigné lauréat.

De plus, afin de mener cette stratégie, un poste VTA de chargé de mission Mobilité a été créé au sein du Pays COB.

Enfin, le Pays a sollicité et bénéficié d'un financement au titre du Fonds Vert.

Dominique Cogen souligne que les partenaires étaient très présents de même que les élu.e.s lors des travaux d'élaboration de la stratégie mobilité.

2. Une gouvernance dédiée

La Stratégie Mobilité a relevé d'un travail collectif entre élus, techniciens et partenaires du territoire du Centre Ouest Bretagne. Afin de structurer un espace de travail, un comité de pilotage a été constitué.

Composition du Comité de pilotage :

- Président du Pays COB
- Commission Mobilité du Pays COB : 2 élus titulaires + 1 élu suppléant par EPCI
- Les présidents et vice-présidents Mobilité des intercommunalités
- Un élu complémentaire par intercommunalité
- Les partenaires : Etat, Région, Départements, Conseil de développement, Wimoov, Transdev, OuestGo, CEREMA
- Les techniciens mobilités des intercommunalités et les techniciens du Pays

Des comités techniques ont également eu lieu entre les techniciens du Pays COB et les techniciens des intercommunalités.

Dominique Cogen évoque pour rappel que ce qui est présenté dans la Stratégie mobilité n'est qu'une proposition de feuille de route pour le futur CLM.

Le Comité local de mobilité pourra se baser sur cette feuille de route pour écrire le Contrat opérationnel de mobilité, et s'organiser pour la mise en œuvre des actions : priorisation des actions, recherche et mobilisation des financements (en + du VMRR)

3. Une démarche collective et progressive

6 Comités de Pilotage ont eu lieu afin d'élaborer la stratégie mobilité du COB :

- Diagnostic : 15 octobre 2024
- Hiérarchisation des enjeux : 4 février 2025
- Orientations stratégiques : 1^{er} avril 2025
- Pistes d'action : 10 juin 2025
- Plan d'action : 9 septembre 2025
- Finalisation du plan d'action : 25 novembre 2025

Ces comités de pilotage ont été réalisés sous forme d'ateliers ou en plénière.

4. Actions structurantes retenues pour la Stratégie Mobilité

Dans un premier temps, les actions proposées se déclinent selon les échelles de déplacement.

Ensuite, chaque proposition se décline entre les actions mutualisables, donc « mises en œuvre à l'échelle de plusieurs intercommunalités », et celles qui ont vocation à être réalisées à l'échelle d'une intercommunalité, donc « mises en œuvre à l'échelle locale ».

Les actions d'échelle locale ne sont que des pistes d'actions que peuvent déployer les EPCI Autorités organisatrices de la mobilité, complémentaires aux actions mutualisées. Ces pistes sont non exhaustives.

Mutualisable



À l'échelle locale

REJOINDRE LES POLES EXTERIEURS ET LE POLE CENTRAL CARHAIX	Œuvrer pour conforter et renforcer l'offre BreizhGo (TER et cars) sur le territoire	
	Les 5 EPCI AOM du bassin de mobilité COB se coordonnent pour formaliser des propositions communes concernant la desserte BreizhGo (notamment dans le cadre du CLM) <ul style="list-style-type: none">• Nouvelles lignes ou prolongement de lignes existantes ;• Correspondances ;• Politique tarifaire ;• Visibilité de l'offre et communication.	Chaque EPCI AOM formule les demandes qu'elle juge opportune pour son territoire. <ul style="list-style-type: none">• Evolution des horaires de passage ;• Localisation des arrêts Organiser l'accès vers les lieux de prise en charge (gare, point d'arrêt routier) en renforçant la multimodalité de ces lieux (résorption du premier / dernier kilomètre)
REJOINDRE LES CENTRALITES DU COB	Inciter à partager ses trajets pour rejoindre les pôles majeurs et les centralités du COB	
	Déployer des campagnes de communication communes , à la fois pour : <ul style="list-style-type: none">• Convaincre les habitants se rendant dans un pôle majeur de publier son trajet sur une plateforme de covoiturage ;• Sensibiliser les habitants pour qu'ils pensent à se tourner vers le covoiturage pour se rendre dans les pôles majeurs. Diffuser les expériences menées localement	Développer le covoiturage de proximité Etudier l'opportunité de déployer un service de covoiturage solidaire Signaler, identifier des stationnements en lieu de covoiturage Mettre en place des mesures d'incitation financière Déployer des animations ciblées
	Promouvoir et sécuriser l'autostop par le déploiement d'un réseau de points d'arrêt	
	Désigner un référent opérationnel dédié au pilotage et au suivi du dispositif. Piloter l'élaboration du plan d'animation, coconstruit avec les autres parties prenantes. Mutualiser et organiser la commande du matériel Prendre en charge la conception et la fourniture des supports de communication retenus Contribuer à l'élargissement du réseau sur les communes de son territoire ne faisant pas partie du dispositif	Mettre en œuvre l'autostop Identifier les lieux Financer les aménagements Diffuser les communications / animer localement
REJOINDRE LES CENTRALITES DU COB	Renforcer et déployer le transport à la demande (TAD), avec possibilité d'hybridation en navettes	
	Pérenniser les services de TAD existants et appuyer le déploiement de nouveaux services Capitaliser sur les retours d'expérience Etudier les possibilités de mutualisation et de cofinancement Appui en ingénierie Coordonner les offres de transport à la demande Centrale de réservation unique COB, avec numéro unique Tarifs mis en cohérence Lever les limites intercommunales : secteurs / lieux	Pérenniser les services existants Poursuivre la gestion des services Adapter les transports à la demande aux besoins locaux Modalités de fonctionnement et publics S'inscrire en complémentarité avec les lignes BreizhGo

EN PORTE A PORTE	Développer et soutenir des services de mobilité solidaire	
	S'engager collectivement à disposer de tarifs solidaires et les homogénéiser au niveau du COB (dont conditions) Accompagner le déploiement de services de transport solidaire Appui en ingénierie, co-financements	Etudier l'opportunité de déployer des services de transport solidaire Porté par l'EPCI ou une/des structures associatives Engager un dialogue avec les différentes associations du territoire concerné pour identifier celles en capacité de mettre en place le dispositif
EN DESSERTE FINE	Développer l'itinérance des commerces et services, tout en confortant les centralités	
	Accompagner les études d'opportunité Appui en ingénierie Mutualiser des études d'opportunité	Etudier l'opportunité de déployer des services en mobilité inversée Lancement d'un appel d'offres pour établir un diagnostic : identification des secteurs dépourvus, des offres existantes ou en projet et des besoins
	Faciliter les mobilités actives	
SOLUTIONS TRANSVERSALES D'APPUI	Cohérence des schémas directeurs voisins Suivi de l'élaboration des schémas par le Pays COB (SCoT) Jalonnement entre territoires voisins et cohérence des projets entre les différents départements	Stratégies locales de renforcement des mobilités actives Schémas vélos, aménagements, mise en accessibilité des espaces publics, location de vélos... Premier / dernier km Rejoindre les lieux de mobilité partagée : gare, arrêts de car majeurs, aire de covoiturage...
	Déployer un aménagement du territoire qui vise favoriser la proximité et facilite les alternatives à la voiture	
	Mise en œuvre du SCoT Cohérence des politiques menées par les collectivités locales. Objectifs de proximité, multimodalité	Elaboration des PLU Stratégies et démarches locales PLH, PdMS, démarche logements...
	Renforcer l'accompagnement des publics fragiles et l'inclusivité des services	
	Soutenir la plateforme de mobilité du COB Soutien financier des 5 EPCI S'appuyer sur la plateforme de mobilité pour accompagner les publics fragiles Poursuivre l'accompagnement actuel et élargir les publics	Définir les lieux de permanence Orienter les publics vers la plateforme

Dominique Cogen précise que l'association Wimoov a accompagné 1 400 personnes depuis 2020, avec 3 500 solutions de mobilité proposées.

5. Mise en œuvre

En 2024, la Région Bretagne a engagé la définition des bassins de mobilité.

Puis, en 2025, le syndicat mixte Bretagne Mobilités a été créé à l'échelle de la Région Bretagne. Il prévoit la mise en place d'un comité local de mobilité (CLM) pour chaque bassin de mobilité. Chaque CLM est chargé d'élaborer un Contrat opérationnel de mobilité.

Le Comité Local de Mobilité est composé des 5 intercommunalités autorités organisatrices de la mobilité, des 3 départements (seuls les Côtes d'Armor ont adhéré au syndicat) et de la Région.

Les contours administratifs du Pays COB coïncident avec les contours du bassin de mobilité du COB – depuis octobre 2024 - ce qui rend possible la cohérence du travail réalisé dans le cadre de la stratégie avec le futur contrat opérationnel de mobilité.

La Stratégie Mobilité alimentera la feuille de route de ce contrat opérationnel de Mobilité.

Les intercommunalités AOM restent compétentes des services à déployer sur leur territoire, en cohérence avec la stratégie commune.

Le Comité local de mobilité pourra se baser sur cette feuille de route pour écrire le Contrat opérationnel de mobilité, et s'organisera pour la mise en œuvre des actions : priorisation, recherche et mobilisation des financements.

Après cette présentation, Dominique Cogen ajoute qu'un dialogue inter-EPCI est prévu par la plateforme de mobilité.

Concernant les financements, il est précisé que 10 % sont attribués pour toutes les EPCI hors agglomérations et métropoles avec une prévision d'abondement par la Région Bretagne.

Jean-Charles Lohé et Dominique Cogen rendent compte de leur rencontre avec la commissaire à la pauvreté. Ils indiquent qu'elle appuie la candidature du territoire du COB pour devenir territoire expérimental en raison de la démarche de stratégie déjà engagée avec pertinence.

Ils insistent sur le fait que la stratégie représente des lignes de travail et des propositions opérationnelles qui peuvent être financées par les services de l'Etat.

Il est précisé que les chargées de mission sont disponibles pour présenter les éléments dans les EPCI aux actuels et prochain élu.e.s intercommunaux et communaux. Annick Barré approuve cette proposition.

Lucie Baquer évoque la possibilité pour les communes qui n'adhèrent pas encore de rejoindre la démarche.

Dominique Cogen pose la question d'un éventuel travail complémentaire concernant la présentation réalisée. Il est acté que ce n'est pas nécessaire : la présentation peut être diffusée aux futurs CLM et partenaires. Elle servira de base de travail pour les cinq EPCI qui vont animer le CLM.

Éric Prigent indique que, même si la CCKB a des réserves, il est préférable de ne pas repartir d'une feuille blanche. Il ajoute que, s'il s'agit de solliciter de futurs financements, il ne faut pas hésiter, d'autant que le travail sera regardé par de nombreux acteurs.

Annick Barré souligne qu'il s'agit de l'aboutissement d'un travail mené avec conviction par Dominique Cogen et rappelle que le sujet de la mobilité est particulièrement complexe. Elle insiste sur la nécessité de le valoriser.

Dominique Cogen revient sur la durée du travail engagé. Il rappelle que la mobilité s'inscrit dans un temps long, qu'elle coûte cher, encore plus dans les territoires ruraux, et que le temps long peut être estimé à quinze ans. Il ajoute que plusieurs expérimentations ont déjà eu lieu, notamment une ligne de covoiturage, et informe que la Région va se saisir de ce sujet.

Paul Cozic évoque la question de la liaison interdépartementale Coray-Roudouallec, qu'il qualifie de zone blanche en raison d'un trajet entre 2 EPCI. Dominique Cogen indique que ce sujet sera repris dans le cadre du CLM.

Il est également fait mention du SREM Bretagne (service régional express métropolitain) sur l'axe Carhaix-Rennes, avec la précision qu'au-delà de Carhaix, il n'y a pour l'instant rien de prévu.

Les élus demandent si une échéance a été donnée pour la structuration du CLM. Dominique Cogen répond que ce n'est pas encore clair à ce stade. Le prochain comité Bretagne Mobilité est annoncé pour le 26 janvier 2026, sous réserve de confirmation.

Jean-Charles Lohé complète en indiquant un retard dans le doublement des dessertes TER vers le sud, en raison de contraintes financières.

Jean-Charles Lohé revient sur les prospectives et donne l'exemple d'un travail préparation mené par les agents Mobilité et Santé du Pays concernant le transport accompagné des personnes vulnérables vers leurs rendez-vous de santé et soins.

Dominique Cogen conclut en indiquant que le territoire a de l'avance et qu'il est important de la maintenir.

- Après ces échanges, les élus valident à l'unanimité la Stratégie Mobilité du Centre Ouest Bretagne présentée, constituée des éléments de contexte et diagnostic, les enjeux prioritaires, les objectifs stratégiques et le plan d'actions proposées.
- les élus valident à l'unanimité que le PETR Pays COB sollicitera le CLM dès sa mise en place, pour présenter cette Stratégie et partager le plan d'actions préconisé.
- Les élus valident et encouragent également les présentations stratégie mobilité inter EPCI du Centre Ouest Bretagne et le plan d'actions associé auprès des partenaires institutionnels et territoriaux pour prospecter des financements qui pourront permettre des expérimentations en lien avec les démarches identifiées. Ces présentations sont également préconisées auprès des EPCI : Bureau, commission mobilité...

9. Information : calendrier du Bureau et Comités Syndicaux du 1er trimestre 2026

Selon les échanges du Comité syndical du 3 novembre dernier, il est rappelé le calendrier des instances du PETR défini début 2026 :

- Bureau le lundi 26 janvier 2026 - 17h - Carhaix ? à vérifier avec le copil de Bretagne mobilité
- Comité syndical mercredi 11 février 2026 - 15h30 à Spézet
- Comité syndical du mercredi 4 mars 2026 - 15h30 à Locmalo suivi d'un pot convivial de fin de mandat

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h45